Cardinal Burke : un Prince de l'Eglise interdit de messe en Autriche !

Publié le 31 octobre 2014
5 minutes

Note de la rédaction de La Porte Latine :
il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX
ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.



*Son Eminence **le cardinal Raymond Leo Burke** [Photo ci-dessus], Prince de l'Eglise, Préfet du Tribunal suprême de la signature apostolique, membre de la Congrégation pour le clergé, membre du conseil pontifical pour les textes législatifs, membre de la Congrégation pour les évêques (1), vient de se voir traité par « l'Eglise en Autriche » comme un insignifiant petit vicaire de la Tradition…*
*En effet, passant outre aux plus élémentaires règles de politesse et au droit canon (2), **le Père Bernhard Backovsky** (3) **a interdit de messe** ce cardinal qui a le front de vouloir célébrer une messe dite de saint Pie V pourtant « libérée » par le Motu Proprio Summorum Pontificum promulgué en 2007 par le pape Benoît XVI !*
Personne jusqu'à ce jour n'aurait pu simplement imaginer que Mgr Burke, bi-ritualiste très proche des milieux Ecclesia Dei Adflicta, subirait les mêmes outrages que les Frères Franciscains de l'Immaculée [ ] ou que les prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X qui se voient très souvent refuser l'accès aux églises construites pour célébrer la messe de toujours.
Nul doute que le Prévôt des chanoines de Klosterneuburg est plus « en communion » avec les Dominicains polonais qui dansent sur l'air de Bad Romance de Lady Gaga qu'avec Mgr Burke (4) qui ne devrait plus attendre bien longtemps pour être taxé, lui aussi, de trop « crypto-lefévbriste » !
La Porte Latine

Article de Riposte Catholique

Voici ce que nous apprend le bulletin d'information vidéo de **Gloria.TV**, en langue anglaise, du 31 octobre. Traduction (à partir du texte anglais et de la traduction en espagnol) :

> *« Mercredi prochain [5 novembre], le cardinal Raymond Burke était supposé célébrer une messe selon le rite ancien dans l'église paroissiale Saint-Léopold de Vienne, qui appartient au très riche monastère de Klosterneuburg. Mais la messe a été annulée. Le prévôt de Klosterneuburg, le Père Bernhard Backovsky, a personnellement interdit au curé d'autoriser le cardinal à célébrer ».*

Cette « interdiction » est non seulement un affront sans guère de précédent à un cardinal de Curie et préfet de Congrégation, mais aussi une violation de la lettre et de l'esprit du *motu proprio* Summorum Pontificum de **Benoît XVI**. La paroisse viennoise **Saint-Léopold** de Donaufeld (en allemand *Kirche zum Heiligen Leopold*) n' « appartient » pas aux chanoines réguliers de saint Augustin (CRSA) du monastère de **Klosterneuburg**, mais est une paroisse l'archidiocèse de Vienne dont l'ordinaire est le cardinal **Christoph** [von] **Schönborn** – on sait, par ailleurs, que ses positions lors du récent synode extraordinaire sur la famille étaient à l'opposé de celles du cardinal Burke.
L'archidiocèse de Vienne a confié le soin pastoral de cette paroisse aux chanoines de **Klosterneuburg** dont le Père **Bernhard Backovsky** est « prévôt » ou « abbé ».
C'est à l'invitation de **Una Voce Austria** que le cardinal **Burke** devait se rendre à Vienne les 4 et 5 novembre pour participer, au matin du 4, à un colloque autour du livre *Demeurer dans la vérité du Christ* auquel le cardinal **Burke** a collaboré.
Dans la soirée du 4, à 18 h, le cardinal devait célébrer une messe selon la forme traditionnelle en l'église **Saint-Charles-Borromée** de Vienne, puis, le lendemain, à 8 h, une seconde messe pontificale en cette même église, ainsi que l'indique toujours le site de **Una Voce Austria**, mais le lieu de la messe avait été déplacé, fin octobre, vers l'église **Saint-Léopold** où elle ne sera donc pas célébrée. Un scandale de plus.
Sources : Riposte Catholique/LPL du 05 novembre 2014

Notes de LPL

(1) En décembre 2013, son mandat à la Congrégation pour les évêques n'a pas été renouvelé par le Pape François
(2) CODE DE DROIT CANONIQUE – *Auctoritatae Ioannis Pauli PP. II Promulgatus Datum Romae, die xxv Ianuarii, anno MCMLXXXIII*. **Canon 357 – § 2**. Les Cardinaux qui se trouvent hors de Rome et hors de leur propre diocèse sont exempts, en ce qui concerne leur propre personne, du pouvoir de gouvernement de l'Évêque du diocèse où ils résident.
(3) Le Père **Bernhard Backovsky** est « Prévôt » ou « Abbé » du monastère des chanoines réguliers de Saint Augustin de Klosterneuburg en Autriche
(4) Lire aussi : Cardinal Burke : « Nombreux sont ceux qui ont l'impression que le vaisseau de l'Église a perdu sa boussole » – 30 octobre 2014

Notre dossier complet sur le sujet

Décret : retrait de la possibilité aux Franciscains de l'mmaculée de célébrer selon la « forme extraordinaire » – 11 juil. 2013
Le cas extrêmement grave des Franciscains de l'Immaculée, par Roberto de Mattei – 30 juillet 2013
Les Franciscains de l'Immaculée sous surveillance – 09 août 2013
Franciscains de l'Immaculée vers un compromis « pluraliste » : la scission – 13 novembre 2013
Nouvelle attaque contre les Franciscains de l'Immaculée soupçonnés d'être « crypto-lefebvristes » – 08 décembre 2013
Anéantissez les Franciscains de l'Immaculée. Le début du nettoyage ethnique sans faire de prisonniers – 9 déc. 2013

Le Professeur de Mattei demande la démission du Supérieur imposé aux Franciscains de l'Immaculée – 9 déc. 2013
Les Franciscaines de l'Immaculée répondent au Père Volpi : « Celui qui dit du mal de ses frères les tue » – 13 déc. 2013
Franciscains de l'Immaculée : silence, on épure ! – Guillaume Luyt – Présent – 15 janvier 2014
Franciscaines de l'Immaculée : pourquoi un tel harcèlement ? – 3 septembre 2014
Franciscains de l'Immaculée : un couvent de plus fermé par les nouveaux supérieurs – 18 septembre 2014
Mgr Mario Oliveri, évêque « néo-traditionaliste » d'Albenga-Imperia, nouvelle cible du Vatican – 23 octobre 2014
Cardinal Burke – Le limogeage d'un grand cardinal, par R. de Mattei – 11 novembre 2014